

Garder vos oiseaux en santé



GESTION DU FUMIER ET DE LA LITIÈRE DE VOLAILLE

1. Compréhension de vos besoins

- **Identifiez les types de fumier et de litière produits par votre troupeau** (p. ex., fumier solide, semi-solide ou liquide).
 - Estimez le volume produit sur une période donnée en fonction du nombre d'oiseaux.
- **Évaluez les options**
 - Déterminez si le fumier et la litière seront gérés sur place (p. ex., compostage, entreposage) ou hors site (p. ex., transport pour élimination ou utilisation).

2. Lutte contre les animaux sauvages, les insectes et les rongeurs

- **Empêchez l'accès**
 - Sécurisez les aires d'entreposage à l'aide de couvercles hermétiques ou de clôtures pour éviter d'attirer les animaux sauvages et dissuader les rongeurs de creuser des terriers.
- **Luttez contre les insectes**
 - Surveillez et contrôlez les populations de mouches autour des zones d'entreposage du fumier et de la litière pour aider à prévenir la propagation de maladies.

3. Préoccupations environnementales et mesures à prendre

- Renseignez-vous sur les lois et les lignes directrices relatives à la gestion du fumier et de la litière.
 - Prenez des mesures pour prévenir les problèmes comme la contamination de l'eau, les mauvaises odeurs et le ruissellement de nutriments.

4. Nettoyage et désinfection

- **Avant d'ajouter des oiseaux**
 - Enlevez complètement le fumier et la litière des poulaillers.
 - Le nettoyage à sec doit être effectué après chaque troupeau pour enlever le fumier et les débris, tandis que le lavage et la désinfection peuvent être effectués pendant les périodes de vide sanitaire ou après l'éclosion d'une maladie.
- **Désinfection des véhicules et de l'équipement**
 - Nettoyez et désinfectez tous les véhicules et l'équipement utilisés pour enlever le fumier avant leur arrivée sur place et après chaque utilisation.

5. Élaboration de procédures normalisées

- **Collecte et transport**
 - Établissez des horaires réguliers pour la collecte et le transport du fumier et de la litière depuis les poulaillers.
 - Utilisez de l'équipement et des véhicules réservés à la manutention du fumier afin de prévenir la contamination croisée.
- **Entreposage**
 - Entreposez le fumier et la litière dans des zones sécurisées et couvertes pour empêcher les animaux sauvages, les rongeurs et les insectes d'y accéder.
 - Assurez-vous que les sites d'entreposage respectent les règlements municipaux et provinciaux sur l'environnement.
- **Utilisation ou élimination**
 - Décidez de la façon dont vous utiliserez ou éliminerez le fumier et la litière, comme en les compostant pour l'engrais ou en les éliminant de façon sécuritaire.
 - Épandez seulement la litière, le fumier ou le lisier frais d'une manière qui atténue la contamination possible des propriétés avoisinantes; évitez l'épandage par temps venteux ou lorsque la pluie est imminente.
 - En cas d'épandage dans les champs, suivez les règlements agricoles pour éviter la contamination des sources d'eau et prévenir la propagation de maladies.

6. Plan de secours en cas d'éclosion possible de maladies

- **Entreposage à long terme et atténuation des risques**
 - Ayez un plan de secours en place pour l'entreposage sécuritaire du fumier et de la litière sur place si une éclosion de maladie empêche l'élimination hors site.
 - Collaborez avec les autorités municipales et provinciales en matière de santé animale pour déterminer des pratiques sécuritaires d'entreposage à long terme dans des conditions à risque élevé.
 - Épandez seulement la litière, le fumier ou le lisier frais d'une manière qui atténue la contamination possible des propriétés avoisinantes; évitez l'épandage par temps venteux ou lorsque la pluie est imminente.